

Déclaration CFDT-VNF au CHSCT Central du 14 FEVRIER 2019

Mesdames et Messieurs de la Direction,
Cher(e)s collègues,

Suite aux élections professionnelles du 6 décembre 2018, les représentants de la CFDT-VNF au CHSCT sont aujourd'hui présents pour la première réunion de cette nouvelle mandature. Pour ces prochaines années à venir, la CFDT-VNF compte garder sa ligne de conduite : elle entend rester pleinement mobilisée pour la défense des personnels de l'établissement et demeurer force de propositions.

A ce titre, face aux perpétuels changements au sein de l'établissement, le mal être des personnels est palpable. En effet, les projets de réorganisation se multiplient depuis la création de l'EPA et s'inscrivent dans l'unique but de répondre à un objectif récurrent de baisse d'effectifs, sans visibilité globale pour l'établissement ni pour ses personnels. Souvent menés à marche « forcée » et dans des délais parfois très courts, ces projets sont marqués par l'absence d'information et de concertation auprès des personnels principalement impactés. Nous vous avons d'ailleurs alerté à plusieurs reprises sur le sujet et vous avez pu constater les conséquences directes sur les personnels et sur les ambiances de travail. Il est inacceptable que ces personnels soient soumis à tant d'incertitude quant à leur avenir professionnel au sein de VNF et confrontés aux bruits de couloir, générateurs de souffrance au travail. De la même manière qu'il n'est plus possible que les représentants du personnel, légitimes dans leurs missions, soient informés pour la forme, une fois que tout est acté en petit comité par la direction.

Dans ce cadre, lors de la réunion du CTU Plénier du 22 janvier dernier, les élus CFDT-VNF ont proposé à la direction de mettre au vote une motion pour tout projet de réorganisation ou d'ajustement de réorganisation au sein de l'établissement. L'objectif de cette démarche était d'acter une méthode permettant de donner le maximum de visibilité aux personnels. Celle-ci repose sur la méthodologie suivante :

- *Réunir les Représentants Syndicaux Territoriaux de la DT ou du Siège concerné afin de les informer en amont des réflexions qui vont être menées au préalable d'une réorganisation ou d'un ajustement de réorganisation. L'objectif est de mettre fin à radio canal. L'exercice peut être mené avec les DS pour les sujets nationaux ;*
- *Informers tous les personnels du projet en cours, de la méthodologie et du calendrier de mise en œuvre et les associer aux réflexions menées tout en écoutant leurs remarques et leurs attentes ;*
- *Informers les représentants du CTU de proximité et du CLHSCT du projet en cours et du calendrier de mise en œuvre ;*
- *Consulter le CTUP et le CLHSCT en transmettant dans les délais les documents suivants :*
 - *Un organigramme avant /après ;*
 - *Les fiches de postes impactées avant / après ;*
 - *Un PV de réunion de concertation avec la direction et les personnels de la direction impactée. Réunion dans laquelle chacun aura bénéficié du même niveau d'information et aura pu exprimer ses interrogations et obtenir des réponses ;*
 - *Une synthèse de présentation reprenant le contexte, l'existant et les objectifs.*

Les réorganisations ne peuvent se faire sans les personnels ni à leurs dépens. Aussi, nous demandons qu'un dispositif de mesures d'accompagnement digne de ce nom soit défini et mis à disposition des PPRH afin de valoriser l'investissement des personnels, faciliter la transition et construire de réels parcours professionnels.

Etant donné que l'ordre du jour de cette présente réunion porte sur les échanges relatifs aux modifications à apporter au règlement intérieur du CHSCT, nous demandons que l'article 21 de ce présent document soit amendé afin d'y intégrer le projet de motion ci-dessus énoncé. Nous proposons que cette motion soit ensuite proposée dans tous les CHSCT Locaux afin d'assurer une équité de traitement de tous les personnels et harmoniser la conduite du dialogue social.

Par ailleurs, vous présentez aujourd'hui le projet d'instruction relative à l'exercice du télétravail à VNF. Suite à l'enquête que vous avez réalisée, nous relevons que le bilan de l'expérimentation est positif et donne lieu à la pérennisation de ce dispositif. Nous avons cependant relevé quelques amendements que vous avez apportés au projet d'instruction initial, sur lesquels nous vous proposons de réagir lors des échanges en séance.

Pour autant, d'ores et déjà, nous pointons du doigt l'application partielle des dispositions de l'instruction relative à l'exercice du télétravail à VNF. En effet, force est de constater que la plupart des DT ont unilatéralement fait le choix de restreindre à une seule journée leur accord alors que l'instruction prévoyait une limite de deux jours, qui déjà était inférieure à l'instruction ministérielle qui prévoit jusqu'à 3 jours. Nous vous demandons désormais, suite à l'expérimentation qui démontre les bienfaits de cette organisation de travail, d'étendre le dispositif en fonction des sollicitations des personnels et des nécessités de service. De la même manière, s'il est prévu une période dans l'année pour exprimer la demande et instruire les dossiers télétravail, nous vous demandons de ne pas figer cette règle et de tenir compte des évolutions liées aux réorganisations que la direction met en place ou parfois à quelques évolutions de situations personnelles.

S'agissant du point d'information sur les conclusions de l'audit « Gouvernance santé/sécurité », nous déplorons l'absence de document contextuel transmis en amont, qui aurait permis aux nouveaux membres du CHSCT de connaître l'objectif de cette démarche et ses différentes étapes.

Enfin, nous nous interrogeons sur l'absence à l'ordre du jour de l'élection du secrétaire du CHSCT central et d'information concernant la formation des nouveaux représentants du personnel au CHSCT. Même si nous relevons l'inscription d'une action de formation sur le programme annuel 2019 de prévention des risques professionnels à VNF que vous nous avez transmis dans le cadre d'une consultation en point 4 de l'ordre du jour, nous nous interrogeons sur l'absence de communication ce jour auprès des personnels concernés.

Merci pour votre attention et pour vos réponses.

Les représentants CFDT-VNF au CHSCT Central